

AUTO ECOLE BASILE  
30 Av. Henri Fréville  
35000 Rennes

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.**

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière saura vous guider.

### Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, **quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.** Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

## A- La formation au code

Les 10 thèmes suivants devront être assimilés après un bon apprentissage :

- La circulation routière
- La route
- Les autres usagers
- Prendre et quitter son véhicule
- La sécurité du passager et du véhicule
- Le conducteur
- Les premiers secours
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements
- L'environnement

Vous avez la possibilité de venir vous entraîner à l'auto-école, des tests de 40 questions vous seront proposés comme à l'examen :

**Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 12h.**

Ces thèmes sont travaillés lors des séances programmées. En effet 4 séances avec moniteur par semaine sont mises en place afin de vous accompagner dans votre formation, pour vous expliquer et répondre à vos questions :

**Le lundi / mercredi / vendredi à 18h**

**Le samedi à 10h30**

Nous proposons également un **accès Internet** afin que vous puissiez vous entraîner chez vous.

Cet accès est valable 6 mois (renouvelable) où 130 séries (avec les thématiques) vous sont proposées. Nous avons le suivi de votre progression tout au long de votre formation.

Lors de votre passage à l'examen théorique général du code de la route, nous effectuons votre inscription via le site de la Poste, Code'ngo... directement en ligne (carte bancaire) en s'acquittant de 30 euros. Pour cela vous devez avoir 17 ans pour la formation traditionnelle et 15 ans pour la formation conduite accompagnée.

**Afin de réussir cet examen, il faudra faire 5 fautes maximum.**

Nous vous communiquerons vos résultats quelques heures après votre passage au code.

Si le résultat s'avère positif, nous vous proposons un planning pour la conduite.

Dans le cas contraire, nous pouvons vous réinscrire 48heures après, en vous acquittant de 30euros (pour chaque passage).

## B- Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.


Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : \_\_\_\_\_ SÉRIE \_\_\_\_\_

EXEMPLAIRE  
ADMINISTRATION

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_

L'expert(e) - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_

Mme, Mlle, M.<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  EB  C  EC  D  ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_

régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

**Résultat d'examen**

(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE  
INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

**Codes spécifiques :**

01  101  102  103  105  Ar

106 jusqu'à : \_\_\_\_\_

Vaut titre de conduite à compter du : \_\_\_\_\_

Visite médicale valide jusqu'à : \_\_\_\_\_

Autres codes : \_\_\_\_\_

**Signature :**

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	bons	atons	me	
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									

**Auto-école  
Basile Avenue  
Henri Fréville  
35200 Rennes**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION A LA CATEGORIE « B 78 » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité

### Le déroulement de la formation

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

### La formation théorique

En salle ou à la maison, via un accès internet (option), vous aurez accès à des cours et des tests de manière illimitée pendant une période de 8 mois :

- La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. L'entraînement au code pourra être suivie dans les locaux de l'auto-école avec un support média ou en présence d'un enseignant, mais également via Internet (option).
- Les cours thématiques seront effectués uniquement dans les locaux de l'auto-école, par un enseignant de la conduite.

### La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers. Le programme de formation, divisé en 4 compétences et extrait du Référentiel pour l'Education et la Mobilité Citoyenne, se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques

Avec l'arrêté du 14/10/2016 applicable depuis le 30/10/2016, le **volume minimum** est de **13 heures** pour les élèves suivant une formation limitée à la conduite des véhicules équipés d'une **boîte automatique**.

Cette nouvelle règle vaut pour l'apprentissage « classique » du permis B mais aussi anticipé (conduite accompagnée) ou supervisé.

**Un candidat qui passe l'épreuve pratique du permis B sur un véhicule muni d'une boîte de vitesses automatique et qui réussit l'examen se voit délivrer un permis de conduire valable seulement pour la conduite des véhicules équipés de cette manière.**

**Le permis B délivré dans ces conditions porte un code restrictif 78.**

### Une formation de 7 heures pour passer de la boîte auto à manuelle

Les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pourront conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie et faire lever la restriction de conduite à **condition de suivre une formation**.

Pour les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales, ainsi que les titulaires des autres catégories de permis de conduire, rien ne change. Ils restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

Pour les personnes concernées, la formation dure **7 heures**.

**Un délai de 3 mois doit s'écouler entre l'obtention du permis et le suivi de la formation.**

Elle est effectuée par un enseignant de la conduite. Elle s'effectue sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à notre établissement.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur. **Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.**